

31/12/2024

PROGRAMME DE FORMATION – HARCELEMENT MORAL

Objectifs pédagogiques :

- Définir la notion de harcèlement moral en entreprise
- Prévenir les situations à risques
- Identifier les obligations de l'employeur en matière de prévention contre le harcèlement moral
- Appréhender la réglementation applicable et les sanctions encourues

Prérequis :

Notions de base en droit du travail
Pour les personnes en situation de handicap : contacter directement les intervenants par mail au plus tard 5 jours avant la date de la formation pour la mise en place des équipements requis.

Public concerné :

Directeurs juridiques, DRH/RRH, managers et responsables hiérarchiques

Moyens Pédagogiques :

- Support de présentation power point
- Webinaire

Coût pédagogique HT:

Selon devis, en fonction du nombre de participants

Lieux et dates :

Formation en visioconférence : temps de connexion obligatoire de 95 %

Horaires :

- [.]

Effectif par session :

- Minimum 1 personne
- Maximum 10 personnes

Matériel nécessaire :

- Ordinateur portable

Modalités d'évaluation en amont :

- Recueil des besoins des participants
- Evaluation initiale

Modalités d'évaluation en aval :

- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de participation
- Certificat de réalisation

Intervenants :

- Gabrielle MENARD – Avocat (14 ans d'expérience)
- Emma NICKELS – Avocat (3 ans d'expérience)

Durée :

1 à 2 heure(s) en fonction des besoins du client et des participants

Programme :

Présentation théorique :

Définition du harcèlement moral

- Standards européens
- Comparaison des définitions entre les différents pays
- Exemples concrets

Protection des employés qui dénoncent les situations de harcèlement moral

- Situations couvertes

Sanctions

- Sanctions applicables au salarié auteur des agissements de harcèlement moral
- Sanctions applicables à l'employeur

QUIZZ

CAS PRATIQUE

Les avantages de cette offre sont :

- L'accompagnement par un avocat (>10 ans d'expérience)
- La montée en compétences des participants sur le droit du travail
- L'adaptation du module aux besoins exprimés en amont
- L'animation interactive de la formation
- La présentation d'exemples concrets et de cas pratiques

Contact :

- Gabrielle MENARD – Avocat : gmenard@soffal.fr
- Emma NICKELS – Avocat : enickels@soffal.fr